



Enfants places et précisions nécessaires

Par Visiteur

Mon ami a voulu demander de l'aide pour des difficultés concernant nos deux garçons âgés de 11 et 9 ans le juge a dit que nos enfants sont en danger et a mis les trois enfants en placement d'urgence le 12 juillet nous avons été convoqués et le juge ordonne un placement jusqu'au 16 décembre 2010 il dit que nous n'arrivons pas mon ami et moi à être d'accord sur l'éducation ni sur l'autorité il veut que lui montre notre capacité à être des parents sinon il nous le fera payer très cher nos enfants n'ont fait l'objet d'aucune maltraitance ni d'abus de notre part ils sont en famille d'accueil mais pas ensemble droit de les voir qu'une fois par semaine de 10 h à 17h je suis meurtrie par ce jugement je demande de l'aide et les moyens de les récupérer merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous pouvez ou plus exactement le père des enfants peut faire appel de la décision du juge pour enfant dans les 15 jours suivant la notification de la décision.
Le mieux serait de faire appel à un avocat afin qu'il vous aide dans cette démarche.

Cordialement

Par Visiteur

Ca je le savais déjà vous ne m'êtes d'aucune aide ni conseil

Par Visiteur

Madame,

Nul besoin d'être agressive. Que vous voulez vous que je vous réponde. Vous demandez la procédure pour aller à l'encontre de la décision du juge et je vous la donne. Je ne peux inventer une autre procédure.

Cordialement